



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le mépris et la misogynie n'ont rien à faire dans les négociations paritaires du Notariat !

La CGT, troisième organisation syndicale représentative dans la branche du Notariat, est attachée à un fonctionnement loyal et efficace du dialogue social dans le respect et la bienséance surtout avec une institution essentielle du système juridique français au service des concitoyens.

Dans le cadre des négociations mensuelles de la Convention Collective, la CGT a proposé de négocier un accord de branche sur les problématiques de santé féminine en garantissant un droit à congé de santé hormonale par un forfait de 24 jours par an.

Ce projet a suscité de la part du représentant du Conseil Supérieur du Notariat une réaction pour le moins très misogyne et méprisante en comparant et en mettant sur le même plan de gravité les problèmes de santé menstruelle et gynécologique (endométriose, ménopause/péri-ménopause) qui affecte une femme sur 5 soit près de 15 millions de femmes en France et l'andropause des hommes qui touche souvent les hommes après 60 ans soit entre 2 à 6 % des hommes âgés et les maladies comme le diabète et les allergies !

Le représentant du CSN considère que le projet de la CGT est : « *stigmatisant pour les femmes* » et que : « *la branche n'a pas vocation à combler les lacunes de l'état* » !

Les femmes salarié.es dans le notariat représentent 88% des effectifs des études de la branche, et à ce titre, la négociation d'un accord en lien avec les problématiques de santé féminine s'inscrit tout à fait dans le cadre d'une négociation de branche.

La CGT a également proposé l'ouverture d'une négociation en faveur des salarié.es en situation de proches aidant.e.s, le représentant du CSN a de nouveau utilisé un vocabulaire inapproprié à l'encontre de la CGT en qualifiant son projet de : « *psychologie de supermarché* » et en le considérant comme : « *stigmatisant pour les femmes* » !

La CGT considère que le dialogue social au sein de la branche s'est dégradé et prend une tournure très inquiétante pour la suite des négociations, nous ne pouvons laisser perdurer un climat condescendant et méprisant.

En 2014, la CGT a défendu les salarié.es et la profession contre le projet de réforme des professions réglementées qui menaçait le tarif des notaires. La CGT a toujours été responsable et force de propositions pour le maintien de l'emploi, facteur de qualité du service public.

Le comportement de la délégation patronale reflète ce que vive au quotidien les salarié.es du Notariat.

Contact : Valérie Baggiani : deploiement.fsetud@cgt.fr - Tél : 06.10.17.36.81

Fédération des Sociétés d'Etudes